

Si la situation est aussi critique que son ministère le laisse entendre, le ministre aurait au moins dû se présenter à la Chambre avec une somme qui aurait semblé suffisante pour disposer du sort de 40,000 emplois les trois premiers mois, et de 70,000 emplois les six premiers mois. Il sait, le ministre des Finances (M. Benson) sait et leurs conseillers savent que 80 millions seront insuffisants pour 40,000 emplois en trois mois, encore moins à 70,000 emplois les six premiers mois. En conséquence, même à première vue, ce bill est tout à fait insuffisant, et c'est pour moi une somme mesquine.

Il est très significatif, comme chacun l'a certainement noté, que le ministre nous ait fourni toutes sortes de chiffres à propos des conséquences de la surtaxe sans nous dire, une seule fois, le nombre d'emplois qu'il estime pouvoir sauver au moyen du projet de loi qu'il a soumis. C'est qu'il ne le sait pas, ou alors c'est parce qu'il sait pertinemment que, même dépensés à bon escient, les 80 millions de dollars n'auront pas beaucoup d'effet sur le chômage. Aucun député n'est indifférent au surcroît de chômage que la surtaxe de 10 p. 100 pourrait entraîner au Canada. Quant à moi, monsieur l'Orateur, je me soucie autant du gros demi-million de personnes qui figureraient déjà sur les listes de chômeurs à la mi-juillet, et de ceux qui, par suite des politiques du gouvernement, viendront grossir leurs rangs au cours de l'automne et de l'hiver. A quoi sert de tenir compte, en se jouant, du surcroît de chômage que la surtaxe américaine pourra provoquer, si l'on n'adopte des mesures qui embrassent toute l'économie et permettent de ramener à un niveau acceptable, le taux du chômage au pays. Si le gouvernement n'en parle pas, c'est que les mesures proposées par le ministre ne seront d'aucun profit pour les Canadiens.

Les règlements doivent renfermer tous les critères. Le ministre nous a donné une indication de ce qu'allaient être les critères. Le bill et les règlements emploient des termes comme «probablement», les gens qui seront «probablement sans emploi», et d'autres comme «d'une façon importante» et «un nombre important». Le ministre soutient qu'il doit y avoir une certaine souplesse. Je suis d'accord avec lui sur ce point, mais il faut nous dire (et j'espère qu'on le dira au comité permanent) ce qu'on entend par des termes comme «probablement» et «important». S'agit-il de 10 p. 100, de 20 p. 100 ou de 30 p. 100 de chômage dans une usine?

Je rappelle au ministre qu'il ne s'est pas contenté de dire que les gens devraient satisfaire aux critères pour obtenir les subventions. Je lui rappelle qu'il dit à l'article 15 (et j'en donne ici une interprétation) que, si une société ne satisfait aux critères établis dans les règlements, alors, le cabinet, non la commission, peut néanmoins accorder des subventions à une telle société en vertu du bill. J'entrevois un très grand danger d'abus et de la part de la commission qui jouira d'une très grande discrétion et de la part du cabinet qui, à sa discrétion, peut outrepasser la loi et les règlements pour accorder

[M. Lewis.]

des subventions aux sociétés qui pourraient ne pas satisfaire aux critères établis dans la loi. Au moins, dans le cas des subventions accordées en vertu du programme DREE, il doit y avoir une création d'une nouvelle usine ou modernisation d'une usine, et les subventions accordées par la Commission du textile servent à moderniser l'industrie de façon que l'économie puisse s'en porter mieux. Mais il s'agit ici d'une simple subvention de bien-être accordée à une société qui peut ou non s'en servir pour protéger ses travailleurs, en dépit des sauvegardes qu'est censé renfermer le bill. Il s'agit d'une subvention accordée à l'entreprise elle-même.

● (4:30 p.m.)

Comme preuve de cela, il est à noter, monsieur l'Orateur, que lorsque le ministre a parlé de la Commission et des membres non fonctionnaires de cette commission, il n'a mentionné, si j'ai bien saisi ses propos (son micro ne fonctionnait pas aussi bien que je l'aurais voulu), que les industriels et les commerçants, membres de cette commission, qui ne feraient pas partie de la Fonction publique. Ce sont les seules personnes qu'il ait mentionnées. Pas un mot quant à une représentation, à la Commission, des ouvriers et des syndicats. La Commission se composera de quatre hauts fonctionnaires, et d'industriels et de commerçants. Pour garantir quoi? Pour garantir que les ouvriers retireront un bénéfice de tout cela?

M. Gibson: Oui.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Si la réponse est oui, je me borne à dire au gouvernement que le Nouveau parti démocratique a trop l'expérience des mandarins, des industriels et des commerçants qui sont censés protéger les intérêts des ouvriers pour ne pas savoir qu'on n'en fera rien sans une représentation des ouvriers ou des syndicats. Le ministre n'a jamais cru la chose possible. L'idée ne lui est jamais venue, même pour la forme, d'inclure un représentant des syndicats au sein de la Commission. Il pense à y placer ses mandarins, ses industriels et ses commerçants, mais non les porte-parole des ouvriers de l'usine dont il est censé protéger les intérêts.

M. Woolliams: Ce sera une commission de libéraux.

M. Lewis: Combien de ces subventions serviront à protéger les emplois des travailleurs et combien à sauvegarder les bénéfices des sociétés? Que fera le ministre pour s'assurer qu'elles ne servent pas uniquement à garantir les bénéfices de l'entreprise? Dans certaines circonstances une compagnie devrait s'accommoder de profits moindres.

Ce qui m'inquiète le plus dans la proposition et dans le discours du ministre, c'est qu'il répète sans cesse qu'il s'agit là d'une mesure d'urgence provisoire. Il ne sait pas, dit-il, si la surtaxe sera maintenue pendant trois mois, six mois ou un an—à vrai dire, les gens à Washington ne le savent pas, selon lui. J'ose affirmer, monsieur l'Orateur,